

**CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE  
DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES**

**SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020**  
*en visioconférence*

## Sommaire

*Présentation du projet d'installation de la SARL Librairie des Sciences Politiques au 187, boulevard Saint-Germain à Paris (7<sup>e</sup>) et approbation des modalités de financement de ce projet ..... 2*

---

### MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Thierry CADART, Olivier DUHAMEL, Jean-Paul FITOUSSI, Biljana JANKOVIC, Lucie KRAEPIEL, Pascal LAMY, Katja LANGENBUCHER, Henry LAURENS, Jeanne LAZARUS, Thierry MAYER, Alexandre MARIANI, Arthur MOINET, Laurence PARISOT, Michel PÉBEREAU, Louis SCHWEITZER.

### MEMBRES ABSENTS

Henri de CASTRIES, Marc GUILLAUME, Julie de LA SABLÈRE Sandra LAGUMINA, Bruno LASSERRE, Véronique MORALI, Olivier PAUFRAYE, Pascal PERRINEAU, Hélène THOLLET.

**Assistaient sans voix délibérative :** Frédéric MION, Gilles PÉCOUT.

**Assistaient à la réunion :** Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Michel GARDETTE, directeur délégué, Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés, Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière, Stéphane DERREUMAUX, directeur de la librairie de Sciences Po, Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

*La séance, organisée en visioconférence, est ouverte sous la présidence d'Olivier Duhamel à 15 heures.*

**Olivier Duhamel** ouvre la séance en précisant que plusieurs membres de ce conseil ne peuvent être présents et ont donné des procurations : Marc Guillaume et Bruno Lasserre à Louis Schweitzer, Olivier Paufray à Biljana Jankovic, Pascal Perrineau à Jean-Paul Fitoussi, Hélène Thiollet à Lucie Kraepiel, Henri de Castries et Véronique Morali à lui-même. Il précise que Julie de la Sablière et Sandra Lagumina ont fait parvenir des procurations vierges, la première est confiée à Thierry Mayer, la seconde à Laurence Bertrand Dorléac.

### **Présentation du projet d'installation de la SARL Librairie des Sciences Politiques au 187, boulevard Saint-Germain à Paris (7<sup>e</sup>) et approbation des modalités de financement de ce projet**

---

**Olivier Duhamel** rappelle que le progrès et la diffusion de la connaissance et de la culture – donc du livre - dans le domaine des sciences humaines et sociales sont, aux termes mêmes de ses statuts, la mission fondamentale de la Fondation nationale des sciences politiques. Il souligne aussi que depuis soixante-dix ans la librairie fait partie de la mythologie de Sciences Po – les plus anciens se souviennent de Jeannette puis de Nicole, libraires emblématiques de la rue Saint-Guillaume. Néanmoins, cette librairie a toujours souffert de son exigüité et de son relatif enclavement dans la rue Saint-Guillaume. C'est pourquoi l'actuel directeur de la librairie, Stéphane Derreumaux, a élaboré, depuis près de deux ans, divers plans d'agrandissement et de redéploiement de cette boutique.

Aujourd'hui, ajoute Olivier Duhamel, une occasion très rare se présente, le magasin de prêt-à-porter, sis depuis plus de soixante ans à l'angle de la rue Saint-Guillaume et du boulevard Saint-Germain, baptisé « Jack Romoli » (du nom du fondateur de ce commerce) se libère, puisque l'actuel exploitant prend sa retraite. Le droit au bail est donc à reprendre. C'est une occasion exceptionnelle car l'emplacement et l'exposition de ce magasin sont sans pareil et constitueraient donc le lieu idéal pour une relocalisation et un nouvel essor de la librairie de Sciences Po.

Il cède la parole au directeur de Sciences Po

**Frédéric Mion** indique qu'il a très peu à ajouter aux propos d'Olivier Duhamel qui a dit l'essentiel. Il croit que le projet qui est proposé aux membres du conseil cet après-midi constitue – comme l'a très bien expliqué Olivier Duhamel – l'occasion unique de donner la place qu'elle mérite à ce qui constitue une vitrine de Sciences Po sur la ville, et plus largement sur le monde : notre librairie. Pour les raisons qui ont été indiquées, cette opération est possible aujourd'hui et ne le sera sans doute pas dans quelques semaines ou mois. Elle répond à une ambition pour Sciences Po : celle de se doter, non pas d'une librairie, puisqu'elle existe, mais d'un équipement pour cette librairie qui soit à la mesure de ses ambitions. Il ajoute que Sciences Po a la chance d'avoir à la tête de sa librairie un gérant de très grand talent en la personne de Stéphane Derreumaux, qui a fait la démonstration de ses capacités, non seulement à équilibrer cette activité, mais même à la rendre bénéficiaire au cours des années écoulées. Il conclut en disant qu'il s'agit donc là d'une occasion exceptionnelle. Il cède la parole au

secrétaire général, Arnaud Jullian et à la directrice financière de Sciences Po, Caroline Jasson-Gramusset, qui vont présenter en détail le dossier.

**Arnaud Jullian** rappelle d'abord que la librairie a été fondée il y a environ soixante-dix ans. Elle s'est développée au cours des dernières années, en renouvelant son offre et en multipliant les services proposés, avec un rayon papeterie, la mise en vente de *Goodies*, avec un site Internet marchand, et s'est ouverte sur l'extérieur, avec l'affiliation au « Pass Culture » et à « Place des Libraires ». Elle a aussi opéré un très grand déploiement d'activités dans divers domaines, notamment l'événementiel, en s'associant à des événements organisés à Sciences Po, voire en étant l'instigatrice d'événements qui sont hébergés dans nos murs.

Ce volontarisme et ce large développement des activités ont permis de faire progresser le chiffre d'affaires de la librairie de 35 % entre 2008 et 2018 - ce qui est assez remarquable. Pour l'exercice 2018-19 – les exercices comptables se terminant à fin août – le chiffre d'affaires s'élève à 714 K€ et le résultat d'exploitation est positif de 22 K€. Le chiffre d'affaires est constitué à 60 % par les livres, pour un montant d'environ 490 K€.

Malgré sa petite taille – 30 à 35 m<sup>2</sup> – la librairie est classée 336<sup>ème</sup> sur un total de plus de 3 200 librairies dans le classement annuel des librairies françaises. Ce classement étant établi en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Le projet de Sciences Po est de faire de la librairie une vitrine de l'institution et un pôle d'animation culturelle au cœur d'un Campus recentré. L'objectif est de l'insérer pleinement dans la dynamique du Campus 2022, qui est celle d'un campus à la fois visible et recentré. En effet, comme le savent les membres du Conseil, il est prévu de libérer certaines locations excentrées pour aboutir à un campus parisien essentiellement regroupé autour des 27, 28 et 31 rue Saint-Guillaume, des 28 et 56 rue des Saints-Pères, du 13 rue de l'Université et du 1 place Saint-Thomas. Le centre de gravité du campus parisien de Sciences Po va donc se déplacer légèrement, pour être quasiment sur le boulevard Saint-Germain, à l'intersection avec la rue Saint-Guillaume.

Ce campus sera également plus ouvert sur la ville et ses habitants. Ce souhait et cette ambition de Sciences Po sont partagés par la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, la Ville de Paris et la région Ile-de-France. Ainsi, il est actuellement envisagé d'ouvrir des jardins du site de Saint-Thomas au public extérieur. Sciences Po est - et sera plus encore demain - un espace de débats et d'émulation culturelle et la librairie pourra y prendre une part encore plus grande dans le nouvel espace envisagé, en organisant des événements culturels et en animant des débats sur les sujets des sciences humaines et sociales.

Le local de la librairie est aujourd'hui trop petit pour y organiser des événements. Actuellement, pour les séances de signature qu'elle organise, il lui faut recourir aux locaux de Sciences Po. En outre, la rue Saint-Guillaume est une voie peu passante. Seules les personnes qui se rendent à Sciences Po et les riverains de la rue Saint-Guillaume voient la librairie. Cela a pour conséquence une dépendance de ce commerce au public étudiant ; public qui, par ailleurs, n'est vraiment présent que vingt-quatre semaines par an.

**Arnaud Jullian** ajoute que le projet consiste donc en une implantation boulevard Saint-Germain, à l'angle de la rue Saint-Guillaume, qui permettrait d'obtenir une visibilité renforcée non seulement pour la librairie mais aussi pour Sciences Po. Un projet qui permettrait également de capter de nouveaux publics et de constituer une forme de pôle culturel du quartier, avec la possibilité d'y organiser des événements.

Il précise que Stéphane Derreumaux a identifié trois axes principaux de développement pour la librairie :

- Une visibilité accrue offrant la possibilité d'avoir de nouvelles clientèles : à la fois le grand public, mais aussi les personnes travaillant dans le quartier durant la pause déjeuner et une clientèle de cabinets d'avocats, de conseils.
- Une offre élargie d'ouvrages, en droit, en politiques publiques, en économie, une offre anglophone, un rayon « littérature mondiale ». Mais aussi une offre non exclusivement universitaire – bandes dessinées, romans – qui permettra de toucher un plus large public. Évidemment, cette offre élargie n'est possible que dans le contexte d'une surface plus importante pour les locaux et donc d'un déplacement de la librairie.
- La multiplication d'opérations thématiques ; là encore, seule une surface plus importante permet de pouvoir réaliser ces opérations de type signatures d'auteurs, débats, rencontres.

Pour la FNSP, l'intérêt de l'opération est principalement de trois ordres :

- Favoriser le progrès et la diffusion des sciences politiques, économiques et sociales, ce qui est l'objet même de la Fondation, fixé par l'ordonnance de 1945 et confirmé dans le décret de 2015. La librairie est l'un des bras armés de la FNSP pour cette mission d'intérêt général.
- Bénéficier d'une visibilité accrue de la marque Sciences Po, qui serait exposée directement sur le boulevard Saint-Germain, permettant ainsi de mieux donner à voir notre présence.
- Réutiliser des locaux libérés au 30, rue Saint-Guillaume dans le cadre du projet Campus 2022, pour un réaménagement du rez-de-chaussée de ce bâtiment avec, à ce stade, l'idée d'en faire un tiers lieu avec des espaces de travail pour les étudiants, mais aussi la possibilité – dans le cadre d'une réflexion avec la communauté étudiante – d'organiser un espace de restauration, un peu sur le modèle de ce que fait l'association PAVÉS au 28 de la rue des Saints Pères.

**Arnaud Jullian** complète en soulignant, comme Olivier Duhamel, qu'une occasion exceptionnelle est offerte par la disponibilité prochaine du local de prêt à porter Jack Romoli. Cette boutique dispose d'une surface exploitable de 75 m<sup>2</sup>, soit le double de celle de la surface actuelle de la librairie, et d'une vitrine de plus de 15 mètres linéaires qui permettrait de mettre en valeur les ouvrages exposés, de donner à voir la présence d'une librairie aux habitants du quartier et d'exposer sur un boulevard très fréquenté la marque Sciences Po. En outre, le calendrier est assez optimal, puisque le local sera disponible en mars 2021, ce qui permettrait, après des travaux d'aménagement nécessaires, d'ouvrir la nouvelle librairie entre juillet et la rentrée 2021.

Après des échanges et une négociation avec le gérant, via un « commercialisateur » que Sciences Po a mandaté, l'acquisition d'un droit au bail s'élèverait à 610 K€. Au total, le coût de l'opération serait de 785 K€, puisqu'il faut ajouter les honoraires de commercialisation (49 K€), les droits d'enregistrement (26 K€) et les travaux d'aménagement estimés à 100 K€.

Arnaud Jullian précise que, même s'il constitue une opportunité pour la FNSP et même si la diffusion des publications des sciences humaines et sociales est bien une de ses missions, ce projet est avant tout celui de la librairie. C'est pourquoi l'option retenue est que le financement de cette opération soit assuré par le développement de l'activité

de la librairie. Toutefois, dans sa situation financière actuelle, la librairie ne peut procéder seule à l'acquisition du droit au bail ; c'est pourquoi la FNSP propose de soutenir l'opération sous la forme d'un prêt non rémunéré – en cohérence avec son objet social et avec ses statuts – d'une durée de 30 ans, afin d'offrir à la librairie une marge de manœuvre suffisante pour que les échéances de remboursement ne l'étouffent pas.

Les 785 K€ prêtés par la FNSP à la librairie mobiliseraient 450 K€ de levée de fonds et - au maximum - 335 K€ de fonds propres FNSP.

Concernant la levée de fonds, des discussions déjà avancées ont lieu avec des donateurs potentiels qui souhaitent que leurs dons soient spécifiquement consacrés au soutien de la diffusion des sciences humaines et sociales, dont la librairie est un acteur essentiel.

Pour les 335 K€ de fonds propres FNSP, **Arnaud Jullian** précise qu'il a dit « au maximum » car Sciences Po et la librairie ont engagé des démarches de recherche de cofinancements, notamment via le Centre National du Livre (CNL), au titre de l'aide économique aux librairies. Olivier Duhamel et Stéphane Derreumaux ont rencontré le président du CNL, Vincent Monadé, qui a confirmé que le dossier était éligible. Les équipes du secrétariat général de Sciences Po et la librairie vont donc constituer un dossier et le déposer aussi rapidement que possible. Pour ce qui a trait à la forme et au montant de cette aide, le seul élément connu à ce stade est son montant global, de 6 M€ ; les modalités (prêt ou subvention) et les montants qui pourraient être accordés ne sont pas encore connus.

Il conclut en soulignant que, sur les 785 K€ qui seraient prêtés par la FNSP à la librairie, seuls au plus 335 K€ de fonds propres et de cash seront mobilisés directement par la FNSP, et cède la parole à Caroline Jasson-Gramusset.

**Caroline Jasson-Gramusset** donne quelques précisions à propos de la structure des ventes de la librairie. En 2018-2019, son chiffre d'affaires total était de 714 K€, avec un résultat d'exploitation de 22 K€ et une marge nette de 3 %.

Ce chiffre d'affaires est constitué de la façon suivante.

- 72 % de chiffre d'affaires au comptoir (soit 515 K€), réalisé principalement dans la boutique. Une grande partie est constitué par les ventes de livres (67 % soit 344 K€) et de *Goodies* (20 % soit 104 K€) ;
- 28 % du chiffre d'affaires réalisé auprès de la FNSP, de la bibliothèque et des différentes directions de Sciences Po, soit 199 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué à 73 % par le produit de la vente de livres (soit 145 K€).

Concernant le *business plan* de la première année, 2022, il s'appuie sur les données de 2019, année considérée comme normative. Pour 2022, les projections seraient les suivantes :

- Un chiffre d'affaires comptoir de 821 K€ composé entre :
  - 624 K€ de ventes de livres,
    - sur la base des 344 K€ de 2019,
    - auxquels sont ajoutés 44 K€ de revenus, liés à une amplitude horaire d'ouverture plus importante et à plus de présence durant l'été,

- avec un gain de 266 K€ calculé en prenant en compte le ratio constaté aujourd'hui de 11,5 K€/m<sup>2</sup> de chiffre d'affaires. Ce ratio est très élevé pour le secteur de la librairie, c'est pourquoi, par prudence, la direction financière considère que les nouveaux mètres carrés apporteront 5,7 K€/m<sup>2</sup>,
  - et en retenant une baisse de 30 K€ liée à la suppression des épreuves écrites d'admission à Sciences Po.
- Un chiffre d'affaires *Goodies* de 197 K€, soit une hausse de 26 K€ attendue des ventes dans les campus en région.
  - Les autres postes de recettes qui resteraient globalement inchangés.

Quant aux charges d'exploitation, les prévisions sont les suivantes :

- Un taux de marge brute stable, à 32 %, pour les achats de marchandises.
- Une augmentation de 10 K€ pour le poste « achats et autres charges externes » (frais de ménage, entretien etc.), considérant que l'augmentation de la surface va *de facto* entraîner des charges supplémentaires.
- La prise en compte du nouveau loyer, qui s'élèvera à 81 K€ sur douze mois, contre 18 K€ actuellement.
- Une stabilité pour les salaires, les charges sociales, les impôts et les taxes. L'effectif de trois personnes – un directeur et deux libraires – demeurant constant.
- Une hausse de 10 K€ des amortissements, du fait de l'amortissement sur dix ans des travaux, qui sont évalués à environ 100 K€.
- Un taux de 28 % pour les impôts sur les bénéfices après apurement des déficits reportables, donc à partir de la cinquième année du *business plan*.

En ce qui concerne le pourcentage d'évolution annuelle, à partir de l'année 2022 et pour les années suivantes, la direction financière a intégré une croissance de chiffre d'affaires de 2 % par an. Les derniers chiffres du secteur de la librairie indépendante montrent qu'en 2019 le marché est en croissance de 2,1 %. Les charges hors amortissements ont également été augmentées de 2 % tous les ans, ce qui conduit à une stabilité de la marge brute à 32 %.

Enfin, Caroline Jasson-Gramusset précise que le niveau de cash dégagé tous les ans serait d'environ 34 K€, ce qui permettrait d'envisager le remboursement du prêt de 785 K€ sur 30 ans, avec un flux de remboursement annuel de 26 K€.

Elle poursuit en détaillant le *business plan* de la librairie :

- L'année 2019, dite « normative », avec un chiffre d'affaires de 714 K€ et un résultat net de 22 K€.
- L'année 2020, en déficit de 45 K€ du fait des conséquences de l'épidémie de Covid sur le commerce (l'exercice se terminant au 31 août).
- L'année 2021, considérée comme une année de transition avant la première année 2022 du *business plan* comprendra :
  - une baisse de chiffre d'affaires de 10 %, en raison de la moindre présence des étudiants sur le campus au cours de l'année universitaire prochaine,

- un loyer qui passe à 50 K€, puisque cette charge sera encore de 9 K€ pendant les six premiers mois, puis de 40 K€ lors des six mois suivants. Cela entrainera un déficit de 54 K€.
- L'année 2022 génère un résultat d'exploitation de 24 K€ avec un apurement des déficits à partir de la cinquième année, où l'on commence à payer de l'impôt.

**Arnaud Jullian** donne quelques précisions complémentaires concernant le calendrier. Au terme de la délibération du conseil d'administration, si elle est positive, la librairie adressera alors une lettre d'intérêt au titulaire du droit au bail.

Il y aurait ensuite, en septembre 2020, la signature d'une promesse de cession entre la librairie et le titulaire du droit au bail. Pourquoi agir si promptement ? Parce que le gérant de la boutique a des contraintes spécifiques, notamment de gestion de collections, qui le conduisent à commander deux fois par an des collections de vêtements, avec un stock qu'il doit ensuite écouler. Il y a donc des périodes pendant lesquelles il est plus vendeur et d'autres pendant lesquelles il veut surtout vendre son stock. S'ajoute le sujet des autorisations à demander pour pouvoir procéder à la liquidation.

Toujours à partir de septembre 2020, des études qui permettront d'avoir des devis pour les travaux, seront réalisés. La cession effective - et donc les décaissements d'un point de vue financier – aurait lieu en mars 2021 avec la signature d'un avenant au bail avec le propriétaire du local et le lancement des travaux d'aménagement.

En juillet 2021, le transfert d'un local à l'autre serait opéré pour une ouverture et une inauguration de la librairie en septembre de la même année.

**Olivier Duhamel** remercie Arnaud Jullian et Caroline Jasson-Gramusset pour leur excellente présentation et précise que le directeur de la librairie pourra, comme le secrétaire général et la directrice financière, répondre aux questions des membres du Conseil. Il ouvre la discussion.

**Laurence Bertrand Dorléac** pose une question qui n'est pas directement liée au sujet du jour : elle aimerait connaître la nature des liens qu'il y a entre les Presses de Sciences Po et la librairie.

**Olivier Duhamel** précise que la librairie est une SARL détenue à un peu plus de 99 % par la Fondation et à moins de 1 % par les Presses de Sciences Po. Il y a donc un tout petit lien via la détention du capital social de la SARL. En outre, la librairie accorde une large place et met en valeur les ouvrages et revues édités par les Presses.

**Lucie Kraepiel** a plusieurs questions à poser mais, tout d'abord, elle souhaite faire une remarque formelle. Dans le document présenté, page 9, il est marqué « charges sociales » ; c'est une erreur, ce sont des cotisations. Concernant la librairie, elle comprend bien l'enjeu de l'agrandissement, pour Sciences Po comme pour la librairie elle-même, mais elle a plusieurs interrogations à ce sujet. En premier lieu, le cofinancement avec le Centre National du Livre, évoqué par Arnaud Jullian, lui paraît très incertain. Elle comprend mal pourquoi on demande au Conseil son avis sans avoir

de certitudes sur le montant de ce cofinancement. En ce qui concerne le *business plan*, bien qu'elle ne soit pas une spécialiste de ces questions, Lucie Krapiel a l'impression que le doublement du chiffre d'affaires est uniquement basé sur le doublement de la surface, ce qui lui paraît à la fois très ambitieux et fort optimiste. Enfin, elle relaye une remarque formulée par **Hélène Thiollet**, qui lui a donné procuration. Celle-ci déplore l'absence de dimension sociale et environnementale dans ce projet. Il n'y a aucune mention d'ouvrages sur l'environnement, pas de rayon spécifique environnement, politique environnementale. La dimension sociale – notamment sur l'emploi étudiant, par exemple – est absente.

A propos du financement, **Olivier Duhamel** répond qu'il a été bâti et équilibré – pour la part concernant les fonds propres, soit 355 K€ - en dehors de tout soutien extérieur. Néanmoins, cela n'exclut pas de chercher à obtenir des aides économiques telles que celles ouvertes aux librairies par le Centre National du Livre (CNL), lorsqu'elles existent. L'aide du CNL peut prendre la forme d'un prêt, d'une subvention, voire des deux. C'est pourquoi des démarches ont été entreprises auprès de Vincent Monadé.

Quant au développement du chiffre d'affaires, il n'est pas seulement lié au doublement de la surface, il est aussi lié au changement d'implantation. Chacun s'accorde à penser - et en tout premier lieu Vincent Monadé, qui connaît assez bien le sujet - qu'en bénéficiant d'une exposition renforcée - ce qui sera le cas à l'angle Saint-Guillaume/Saint-Germain - la librairie de Sciences Po deviendra ce qu'il est convenu d'appeler une « librairie de mobilité », c'est-à-dire qu'elle sera susceptible d'attirer, outre son public habituel, des clients qui travaillent à proximité ou de simples passants, qui sont nettement plus nombreux boulevard Saint-Germain que rue Saint-Guillaume, comme cela a déjà été souligné.

**Arnaud Jullian** confirme que le soutien du Centre National du Livre est incertain. L'avis du Conseil est sollicité parce que pour obtenir cette aide, il faut constituer un dossier et que pour le bâtir il est nécessaire d'avoir l'assurance que le projet de relocalisation de la librairie sera bien engagé, donc d'avoir l'autorisation du Conseil d'administration de la FNSP. En outre, plus directement, pour pouvoir acquérir le bail et se lancer dans l'aménagement de ces locaux, il faut bien entendu l'accord de ce même Conseil.

A propos du développement du chiffre d'affaires, il ajoute que l'accroissement de la durée des horaires d'ouverture et l'ouverture le week-end (qui deviendra pertinente dès lors que la boutique aura son emprise sur le boulevard Saint-Germain), contribueront aussi à son augmentation.

**Olivier Duhamel** donne la parole à Stéphane Derreumaux afin qu'il puisse compléter les réponses qu'Arnaud Jullian et lui-même viennent de faire.

**Stéphane Derreumaux** précise que, fort de ce nouvel espace, la librairie va renforcer son offre sur les sujets essentiels tels que l'écologie et les nouveaux territoires urbains, mais aussi étoffer l'offre géopolitique régionale, et ajouter aux essais des romans de chaque pays qui permettront de mieux comprendre civilisations et trajectoires nationales. La librairie a aussi prévu de développer son rayon d'imports anglais, lesquels ont vu leur chiffre d'affaires tripler depuis trois ans. Ce rayon va pouvoir être développé, en proposant des nouveautés et des essais au format de poche. Stéphane



Derreumaux ajoute que c'est une niche avec un vrai potentiel – déjà avéré par le gonflement des ventes ces dernières années – car l'offre en ligne d'Amazon a provoqué une raréfaction de l'offre physique parisienne dans ce domaine.

Il complète en disant que l'un des principaux objectifs est bien d'attirer de nouveaux publics en renouvelant l'offre de la librairie, mais aussi en proposant un espace spontané de découverte de nouveautés. Un lieu vivant avec des dédicaces et des rencontres d'auteurs, mais aussi un endroit où l'on partage ses coups de cœur et où l'on reçoit du public externe, grâce à ce nouveau positionnement.

En outre, pour renforcer le chiffre d'affaires lié au public des étudiants de Sciences Po, la librairie va mettre en place des liens entre les ouvrages cités dans les maquettes pédagogiques de la scolarité et les ouvrages de son site de vente en ligne. Avec ce nouvel emplacement, la librairie restera parfaitement dans les flux de circulation des étudiants des quatre grandes implantations parisiennes de Sciences Po, mais, grâce à la vitrine panoramique ouvrant sur le boulevard Saint-Germain, elle sera aussi visible pour un public encore plus large. Ainsi, il sera enfin possible de profiter pleinement du deuxième grand pic d'activité pour une librairie : les fêtes de fin d'année. Il rappelle, que 20 % du chiffre d'affaires des librairies se réalisent au mois de décembre. Le magasin va se doter d'un rayon jeunesse, des albums et documentaires pour appréhender le monde actuel ; éveil à la citoyenneté, réponses aux questions de société ; des options de cadeaux intelligents et instructifs. De même, une table de romans graphiques, présente toute l'année, sera installée.

La boutique de la Documentation française, qui était implantée quai Voltaire, ayant fermé ses portes en 2018, il est aussi envisageable d'attirer à la librairie de Sciences Po, le public des professionnels et des employés des ministères environnants qui se rendaient auparavant quai Voltaire. Pour ce faire, les rayons droit, politiques publiques, économie et sociologie du travail seront développés.

Stéphane Derreumaux conclut en disant que ce nouveau magasin constituera aussi une belle carte de visite pour des prospects. Avec une librairie moderne, plus vaste et plus belle, la prospection de clients nouveaux sera plus aisée et certainement plus fructueuse.

**Olivier Duhamel** se fait le porte-parole de Jeanne Lazarus, qui a une mauvaise connexion internet. Elle demande, dit-il, pourquoi l'histoire et la sociologie ne sont pas mentionnées dans les rayons destinés à être développés.

**Stéphane Derreumaux** répond que, pour l'instant, par manque de place, l'offre des livres d'histoire de la librairie de Sciences Po est limitée au XIX, XX et XXI<sup>e</sup> siècles, mais que cette offre va être élargie.

**Michel Pébereau** indique qu'il trouve ce projet très intéressant mais il se pose deux questions d'opportunité. La première, est celle du fonds de commerce. Étant résident dans ce quartier, il est frappé par le grand nombre de fermetures de magasins à la suite de la crise de la Covid. Il ne peut donc que constater que le petit commerce est en train de perdre beaucoup de positions. Il y voit une forme de changement structurel vis-à-vis du petit commerce qui ne peut que s'accroître avec le progrès d'Amazon et qui, d'une certaine façon, interpelle sur le prix à payer pour cette nouvelle implantation de la librairie. A ce propos, il s'interroge, le prix proposé aujourd'hui, serait-il inférieur

ou supérieur à celui négociable dans un an ? Son sentiment est que la question mérite d'être posée. Il voudrait savoir si cette hypothèse a été explorée.

Sa seconde question, porte sur la librairie proprement dite. Il rappelle que la première fois qu'il a entendu parler de la librairie dans une réunion de ce Conseil, c'était à propos de son déficit. À l'époque, l'idée qui prévalait était qu'il fallait peut-être se séparer de cette activité et la laisser au secteur privé. **Michel Pébereau** félicite chaleureusement le responsable actuel de la librairie d'avoir complètement changé les données du problème, puisque non seulement il est devenu bénéficiaire, mais il envisage une progression du chiffre d'affaires assez spectaculaire par rapport à la situation actuelle. Néanmoins, la question de fond concernant la librairie lui semble être la suivante : quel est l'avenir des librairies en France ? Michel Pébereau souligne que, naturellement, il est un adepte de la librairie – comme sans doute tous les membres de ce Conseil – mais il constate qu'il voit disparaître ses librairies habituelles les unes après les autres. En d'autres termes, pour ce qui concerne les perspectives d'exploitation de la librairie, est-on certain de ne pas revenir à des problèmes d'exploitation négative ?

En réponse à la première question, **Olivier Duhamel** précise que le prix demandé à l'origine pour le rachat du droit au bail était de 800 K€. A la suite de négociations très bien menées, il a été considérablement réduit, puisqu'il est désormais de 610 K€. S'agissant du devenir de la librairie, Olivier Duhamel souligne que, chaque année, en France, un assez grand nombre de librairies se créent. Le secteur lui-même est un marché en croissance de 2 % par an. En outre, il insiste sur la qualité du service fourni par la librairie de Sciences Po notamment de son offre via son site marchand en ligne.

Toujours à propos de l'avenir des librairies et de la concurrence d'Amazon, **Stéphane Derreumaux** ajoute qu'il faut distinguer les librairies vieillissantes, qui n'ont pas su se renouveler, des autres, plus dynamiques et innovantes. Internet n'est pas une crainte mais plutôt un atout pour la librairie de Sciences Po. Son site est en pleine santé ; il a d'ailleurs progressé cette année de 8 % et représente 11,4 % du chiffre d'affaires des ventes de livres. La librairie vend aussi des livres numériques, elle est très présente sur les réseaux sociaux et est également affiliée à de grands groupes d'associations et de librairies parisiennes qui se fédèrent, comme « Paris Librairies » ou « Place des Libraires ». Depuis le mois dernier, elle est affiliée à un tout nouveau système qui vient de se mettre en place cette année – qu'Arnaud Jullian a évoqué lors de sa présentation. Il s'appelle « Pass Culture » et permet aux jeunes gens qui ont 18 ans de bénéficier de 500 € de bons d'achat pour acheter des places de spectacles, des produits culturels, des instruments de musique, également des livres. Or, un produit sur deux réservés ou achetés est un livre.

**Thierry Cadart** estime que ce projet est bien bâti et tout à fait cohérent. A titre personnel, il trouve plutôt sympathique l'idée que l'on ouvre une librairie à la place d'un magasin de vêtements à Saint-Germain-des-Prés. Cependant, sans remettre en cause le projet, il pense qu'il faut le faire en conscience de la prise de risque que cela représente compte tenu de la situation actuelle et de ce que l'on peut essayer de deviner de l'avenir. Mais il pense que c'est aussi un peu le rôle d'une institution comme la Fondation nationale des sciences politiques que de prendre un tel risque dans ce contexte et d'essayer d'avancer sur la voie du développement culturel. C'est pourquoi il votera en faveur de ce projet.

**Arthur Moinet** s'interroge sur le fait de savoir s'il est envisageable qu'un jour, pour telle ou telle raison, le bailleur décide de mettre fin au bail. Serait-il possible, un jour, d'acheter purement et simplement le local ?

**Arnaud Jullian** répond que le bailleur est engagé pour la durée du droit au bail acheté, à savoir sept ans. Ensuite, une négociation avec le bailleur peut s'ouvrir, notamment sur le montant du loyer. En principe, le bailleur a tout intérêt à conserver l'exploitant qui est à l'intérieur, sauf s'il voulait l'exploiter lui-même.

**Olivier Duhamel** ajoute que l'un des atouts du dossier est que le bail a été renouvelé il y a deux ans et que, en raison du départ à la retraite de l'actuel occupant des locaux, la législation garantit que le repreneur bénéficie du même loyer pendant les sept années qui suivent.

**Jean-Paul Fitoussi** note que les performances réalisées par la nouvelle équipe de direction de la librairie montrent que le risque financier n'est pas aussi important qu'on l'imagine. Évidemment, il existe, mais il s'agit d'un secteur en restructuration où des librairies disparaissent et d'autres réapparaissent. En outre, l'essentiel lui paraît être dans les multiples externalités que la plus grande visibilité de Sciences Po et de sa librairie donne à l'ensemble de l'affaire. A titre d'exemple, cela peut avoir des effets d'attraction pour de nouveaux candidats à Sciences Po et, par ce biais, avoir des conséquences économiques positives pour le budget de Sciences Po.

**Olivier Duhamel** signale que Pascal Lamy, qui utilise la fonction « converser » de Zoom, vient d'écrire : « *Dans FNSP, il y a Fondation et Sciences Politiques, deux raisons au moins de soutenir le projet* ».

**Louis Schweitzer** demande à Olivier Duhamel de faire état de l'avis du Comité d'audit qui a examiné ce même dossier.

**Olivier Duhamel** confirme que le Comité d'audit s'est réuni – en ligne – la veille en présence de tous ses membres, à l'exception de Michel Pébereau. Il a rendu un avis favorable au projet à l'unanimité des membres présents.

Il soumet au vote l'approbation de la résolution suivante.

### **Résolution**

#### ***Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques***

- *Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,*
- *Vu les articles 1er et 21 de l'annexe au décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,*
- *Et le comité d'audit s'étant préalablement réuni,*

*Est informé du projet d'installation de la Librairie des sciences politiques, SARL au capital de 143 000 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 601 084 619, détenue à 99,9% par la Fondation nationale des sciences politiques et dont le siège*

social est situé au 30, rue Saint Guillaume – 75007 Paris, (ci-après la « Librairie »), au 187, boulevard Saint-Germain, plus amplement décrit par note séparée transmise aux membres du Conseil et impliquant un financement estimé à 785 000 euros HT et tous frais compris au profit de la Librairie, correspondant :

- à l'acquisition d'un droit au bail à hauteur de 610 000 euros ;
- aux travaux à réaliser dans le local, estimés à 100 000 euros, honoraires inclus ;
- aux frais, honoraires et droits d'enregistrement nécessaires à la réalisation du projet, soit environ 75 000 euros.

**Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration autorise :**

*La Fondation nationale des sciences politiques à réaliser un prêt d'un montant maximal de huit cent cinquante mille (850 000) euros au profit de sa filiale, la société Librairie des sciences politiques, et ce pour une durée maximale de trente (30) ans.*

*Dans ce cadre, le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président et à l'Administrateur de la Fondation, individuellement ou ensemble à l'effet de négocier et conclure avec la Librairie un contrat de prêt, ainsi qu'exécuter et faire exécuter les stipulations contractuelles qui seront prévues, prendre toute décision et signer tout document utile ou nécessaire (y compris tout avenant) à la réalisation du projet d'installation des locaux de la Librairie et du financement correspondant et, plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire dans le cadre du financement de l'opération d'installation des locaux de la Librairie.*

**☞ Le conseil d'administration approuve la résolution à l'unanimité moins trois abstentions de ses membres présents ou représentés.**

**Olivier Duhamel** remercie les membres du Conseil et les convie par avance à l'inauguration de cette nouvelle librairie de Sciences Po, événement qui devrait avoir lieu en septembre 2021 et être ainsi, probablement, un des premiers – peut-être même le premier – de la longue et belle série des festivités qui seront organisées pour fêter les 150 ans de Sciences Po.

*La séance est levée à 15 heures 57.*